



INSCRIPTIONS - NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS - CAP

CATÉGORIE DE CANDIDAT

La catégorie « autre individuel » concerne les candidats dits « libres » (non scolarisés et ayant au moins 18 ans au 31/12/2025).

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP), STAGES

- Candidats individuels : des durées de PFMP sont requises pour certaines spécialités :
 - **Accompagnement éducatif petite enfance (AEPE), pâtissier** : des notes aux candidats spécifiques à ces 2 spécialités du CAP sont disponibles sur le site de l'académie ainsi que sur l'espace Nuage dédié : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/NwZnANpr4B99Zaa>
 - **Vannerie, arts de la broderie, tournage en céramique** : 14 semaines d'expérience professionnelle ou de PFMP doivent avoir été effectuées dans le secteur visé dans les 3 ans précédant l'examen.

Concernant les spécialités dont les textes ne prévoient pas d'obligation de réalisation de PFMP, il est rappelé qu'une immersion dans le domaine du diplôme visé ne peut être que bénéfique et nécessaire pour la préparation de certaines épreuves orales ou pratiques (CAP esthétique cosmétique parfumerie, équipier polyvalent du commerce notamment).

- Candidats en enseignement à distance : obligation d'être en règle au regard des périodes de stage selon le statut (scolaire, apprenti, formation continue).

La durée exigée est indiquée dans l'arrêté de création de la spécialité du diplôme visé consultable sur Eduscol en sélectionnant le diplôme concerné :

<https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels>

La liste des spécialités pour chaque diplôme est disponible au bas de la page.

INFORMATIONS DIVERSES

- Un guide d'utilisation de Cyclades est disponible sur l'espace Nuage dédié : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/NwZnANpr4B99Zaa>
- D'autres informations seront disponibles tout au long de la session sur l'espace Nuage mentionné au point précédent : dossier à transmettre ou à apporter le jour de l'épreuve, contenu et déroulé des épreuves, etc.
Il est fortement recommandé de consulter la page régulièrement.
- Un seul fichier sera à téléverser pour chaque pièce justificative demandée.
Exemple : le recto et le verso de votre pièce d'identité devront figurer sur un seul document. Il ne sera pas possible de déposer un fichier avec le recto et un autre avec le verso.

POINTS DE VIGILANCE

⚠ La création d'un espace sur Cyclades et la pré-inscription ne valent pas inscription.

Pour que l'inscription soit effective, il est indispensable de téléverser le récapitulatif de candidature daté et signé accompagné de TOUTES les pièces justificatives demandées avant le 22/11/2024.

Une fois les pièces déposées, il est essentiel de se connecter régulièrement à son compte afin de vérifier l'avancement du traitement des pièces ou de prendre connaissance d'une éventuelle demande complémentaire de la part de votre gestionnaire.

⚠ Les communications se feront exclusivement par votre espace Cyclades (convocation, relevé de notes, relances...).

À chaque communication ou dépôt de document, une notification vous sera envoyée à l'adresse mail que vous avez renseignée lors de votre inscription. Il est donc **indispensable** que vous ayez accès à la boîte mail concernée.

Les notifications arrivent régulièrement dans les courriers indésirables ou les spams. Il est de la responsabilité de chaque candidat de procéder au suivi nécessaire pour prendre connaissance de toutes les informations transmises.